

## Chapitre 5-2

### Aménagement du territoire- Urbanisme

Patricia Gallerneau - Loire Atlantique

Il doit être envisagé sur plusieurs plans...

- **Le plan de la justice sociale**, le droit pour chacun de se loger décemment, et l'urbanisme doit être un outil qui rendra possible le droit d'accéder pour tous au logement décent. La politique de l'Etat et celle des villes doit y contribuer par exemple par l'application meilleure de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). L'obligation de 20% de logements locatifs sociaux doit être maintenue, amplifiée ou rendue plus obligatoire, mais cet habitat social doit être réparti sur chaque programme immobilier privé ou public, et non créateur de ghettos. La surveillance de son application devrait être modifiée. (Préfets)

- **Le plan de l'aménagement du territoire et de l'économie de l'espace**. Le monde agricole doit être protégé et nos terres préservées. La ville sera repensée pour pouvoir accueillir à terme au plus près de leur emploi, les familles. Le mitage des campagnes doit être limité. Les amas par fonctionnalité devraient être proscrits : les bureaux d'un côté, de l'autre les logements ou commerces le tout relié par les axes routiers et la pollution qui en découle. Meilleure répartition économique nécessaire dans la ville, qui peut se réaliser par des PLU moins permissifs, la disparition des zonages par destination..

- **Le plan des économies d'énergie et de la limitation des déplacements**. Autant par la diminution de l'usage des véhicules, que celle de la construction des logements et aussi de la rénovation des bâtis anciens. Ce sont les bâtiments qui génèrent la 1ère dépense énergétique en France. Des pistes peuvent s'ouvrir vers les normes HQE, à améliorer et amplifier puisque trop peu contraignantes actuellement, les normes HPE plus exigeantes étendues, la diminution de l'usage du béton. Les filières de formation des professionnels sont de ce point de vue à réorienter vers d'autres techniques nouvelles, qu'ils ne pratiquent pas. Les plans de déplacements dans les nouveaux quartiers doivent être vus à l'échelle de l'agglomération ou du bassin de vie et non de la seule commune. Ainsi les PDE (plans de déplacement entreprises) seront amplifiés et pourraient être rendus obligatoires en abondant les aides (organisation de la concertation et du financement).

- **Le plan de la mixité sociale et générationnelle**. C'est une question de volonté politique. Des mots souvent employés mais des idées rarement mises en œuvre. Mêler les catégories sociales pour une meilleure intégration de tous et garder au

cœur de la ville, la proximité avec les personnes âgées. Le lien social réhabilité dans toutes les directions. Il semble nécessaire d'imposer des objectifs aux municipalités tant au plan de la densification que des capacités propres d'accueil de chaque ville...là je propose que ce soit géré au niveau de la région ou à minima par intercommunalités, par bassin de vie ou bassin d'emploi. (ex : Pornichet qui génère de nombreux emplois dans le tourisme, souvent peu rémunérés, ne dispose que de 4% de logements sociaux pour les accueillir, au prétexte de la pression foncière!) Les EPF peuvent être d'excellents outils de portage des opérations foncières, les multiplier serait souhaitable, pour évacuer en partie cet argument de la pression foncière. Les zonages sont à proscrire, la mixité d'habitats, une exigence.

- **Le plan du patrimoine culturel et naturel** : la protection de nos territoires de ce point de vue est difficile. La loi Littoral (que de multiples pressions essayent de vider de sa substance) doit être appliquée même si elle peut être parfois adaptée aux besoins. Le littoral doit être protégé pour ce qu'il en reste, de l'urbanisation à outrance pour que tous puissent en profiter et pour préserver une économie touristique importante pour la France. Nos paysages sont également victimes de nombreuses publicités de toute sorte, trop peu contrôlées par les collectivités.

Les lois citées, la loi littoral ainsi que la loi SRU sont essentielles mêmes si elles ne sont pas les seules à pouvoir nous aider à construire la ville de demain.

L'urbanisme est l'outil qui nous permet de trouver les moyens pour tous de se loger décemment, d'agir contre la honte des sans abris, de vivre dans un environnement protégé, d'aider à un développement durable et aux économies d'énergies traditionnelles en promouvant les énergies nouvelles dans la ville, l'aménagement, le logement, les transports en créant de l'emploi !

Patricia Gallerneau.

Pornichet - Loire Atlantique 44- Pays de la Loire